

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p><b>Cinquième Réunion des Parties</b> <i>Santa Cruz de Tenerife, Espagne, 4 - 8 mai 2015</i></p> <p><b>Ordre du jour provisoire annoté et ordre du jour provisoire supplémentaire</b></p> <p><b>Secrétariat, Vice-Président de la RdP5</b></p>
---	--

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA RDP5

Points à l'ordre du jour	Documents
<p><b>1. Ouverture officielle</b></p> <p><b>1.1. Ouverture officielle et discours d'introduction</b></p> <p>Le discours d'ouverture sera prononcé par [Espagne, à confirmer]. Le Secrétariat fournira des informations aux délégués pour ce qui concerne les questions pratiques. Les Parties auront l'occasion de prononcer un bref discours d'introduction.</p>	
<p><b>2. Points de procédure</b></p> <p><b>2.1. Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>La Réunion est invitée à passer en revue l'ordre du jour provisoire ainsi que les points de l'ordre du jour provisoire supplémentaire et à présenter de nouvelles propositions de modification avant l'adoption officielle de l'ordre du jour.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption de l'ordre du jour et du programme de réunion</p> <p><b>2.2. Modification du Règlement intérieur de la Réunion des Parties</b></p> <p>Le Président du Comité intersessions établi par la Résolution 4.8 rendra compte des travaux menés par le Comité depuis la RdP4. L'Australie présentera une proposition de modification de la Règle 4, paragraphe 1, du Règlement intérieur, qui porte sur les observateurs admis aux réunions de l'Accord.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption ou rejet de la proposition de modification de la Règle 4, paragraphe 1, du Règlement intérieur de la RdP. <b>Projet de Résolution 5.x.</b></p>	<p><b>RdP5 Doc 01</b> <b>RdP5 Doc 02</b> <b>RdP5 Doc 03</b> <b>RdP5 Doc 04</b> <b>RdP5 Doc 05</b></p> <p><b>RdP5 Doc 06</b> <b>RdP5 Doc 29</b></p>

<p><b>2.3. Création du Comité d'accréditation</b></p> <p>Les Parties seront invitées à désigner les membres du Comité d'accréditation, qui sera composé de trois représentants des Parties.</p> <p><b>Résultat</b> : Mise sur pied d'un Comité d'accréditation chargé d'examiner les références fournies par les Parties conformément à la Règle 5, paragraphe 3, du Règlement intérieur de la RdP.</p>	
<p><b>3. Rapports</b></p> <p><b>3.1. Rapport du Comité d'accréditation</b></p> <p>Le Président du Comité d'accréditation présentera un rapport sur le résultat de l'examen mené par le Comité.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption des conclusions du Comité d'accréditation.</p> <p><b>3.2. Rapport du Dépositaire</b></p> <p>L'Australie présentera un rapport sur le statut de l'Accord.</p> <p><b>3.3. Rapport des Observateurs</b></p> <p>Les observateurs admis à la RdP auront l'occasion de présenter brièvement des actions qui relèvent des points à l'ordre du jour de la RdP5.</p>	<p><b>RdP5 Doc 07</b></p>
<p><b>4. Fonctionnement du Secrétariat</b></p> <p><b>4.1. Rapport du Secrétariat</b></p> <p>Le Secrétariat présentera un rapport sur les activités qu'il mène depuis la Quatrième Réunion des Parties (RdP4). Un document portant sur l'examen des coûts de traduction, rédigé à la demande de la RdP4, sera présenté.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption ou rejet des propositions de modification relatives à la politique de traduction des documents de réunion.</p> <p><b>4.2. Programme de travail 2016 - 2018 du Secrétariat</b></p> <p>Le Secrétariat présentera un document, dans lequel il expose son programme de travail pour la période triennale 2016-2018. Les Parties sont invitées à examiner et à adopter le programme de travail proposé.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption d'un programme de travail pour le Secrétariat, pour la période triennale 2016-2018. <b>Projet de Résolution 5.x</b></p> <p><b>4.3. Révision du Statut du personnel</b></p> <p>Les éléments contenus dans le Rapport du Secrétariat relatifs au Statut du personnel seront examinés.</p> <p><b>Résultat</b> : Les Parties sont invitées à se pencher sur les</p>	<p><b>RdP5 Doc 08</b> <b>RdP5 Doc 12</b></p> <p><b>RdP5 Doc 17</b></p> <p><b>RdP5 Doc 08</b></p>



<p><b>7. Fonctionnement de l'Accord</b></p> <p><b>7.1. Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord</b></p> <p>Le Président du Comité consultatif présentera ce rapport, rédigé par le Comité consultatif à partir des rapports transmis au Secrétariat par les Parties à l'Accord.</p> <p><b>Action :</b> Les Parties sont invitées à passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord et à tenir compte de ces résultats lors de l'élaboration des programmes de travail du Comité consultatif et du Secrétariat pour la prochaine période triennale.</p> <p><b>7.2. Rapport sur les résultats des dix premières années</b></p> <p>Le Secrétariat présentera un rapport sur les succès engrangés par l'Accord depuis son entrée en vigueur, il y a dix ans.</p> <p><b>7.3. Modification du format de rapport pour ce qui concerne le Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord</b></p> <p>L'article VII.1 c) stipule que les Parties doivent transmettre les informations au Secrétariat, qui les transmet à son tour au CC, afin d'élaborer périodiquement un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de l'Accord. Le système de rapports en ligne de l'ACAP, qui existe depuis plus de quatre ans, a été légèrement modifié depuis sa mise en œuvre, à la demande des Parties. Des modifications supplémentaires sont présentées par le Secrétariat pour clarifier les objectifs visés par certaines questions et rationaliser le processus d'élaboration des rapports observé par les Parties.</p> <p><b>Action :</b> Les Parties sont invitées à passer en revue les progrès accomplis dans le cadre du système de rapports en ligne et à formuler des recommandations pour ce qui concerne les modifications/améliorations qu'elles souhaitent y apporter.</p> <p><b>7.4 Critères d'inscription et de retrait des espèces à l'Annexe 1</b></p> <p>Il n'existe aucun critère officiel pour ce qui concerne l'inscription des espèces à l'Annexe 1 de l'Accord et leur retrait de celle-ci. Le Comité consultatif a présenté des critères potentiels pour ce qui concerne l'inscription des espèces à l'Annexe 1. Ces critères seront utilisés pour les prochaines nominations. Le document identifie, par ailleurs, des critères potentiels pour ce qui concerne le retrait des espèces de l'Annexe 1.</p> <p><b>Résultat :</b> Adoption de critères pour ce qui concerne l'inscription des espèces à l'Annexe 1 de l'Accord. <b>Projet de Résolution 5.x</b></p> <p><b>7.5. Proposition de modification de l'Annexe 1 – inscription de nouvelles espèces</b></p> <p>Conformément à l'article XII de l'Accord, le Chili et l'Australie ont</p>	<p><b>RdP5 Doc 11</b></p> <p><b>RdP5 Doc 11</b></p> <p><b>RdP5 Doc 22</b></p> <p><b>RdP5 Doc 21</b></p> <p><b>RdP5 Doc 14</b></p>
---	---

<p>suggéré l'inscription à l'Annexe 1 de l'Accord du puffin à pieds roses. Les Parties sont invitées à envisager l'adoption de cette proposition de modification.</p> <p><b>Résultat</b> : Les Parties doivent décider de l'inscription du puffin à pieds roses à l'Annexe 1 de l'Accord. Si la candidature du puffin à pieds roses est validée, il conviendra d'adopter le <b>Projet de résolution 5.x</b>.</p>	
<p><b>7.6. Identification des actions prioritaires pour ce qui concerne les mesures de conservation</b></p> <p>Le Secrétariat rendra compte de la révision et de la mise à jour du cadre de hiérarchisation élaboré par l'Accord afin de contrer les menaces terrestres et en mer.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption de la liste des menaces terrestres et en mer qui requièrent des actions de conservation prioritaires.</p>	<p><b>RdP5 Doc 15</b></p>
<p><b>7.7. Indicateurs proposés pour mesurer le succès de l'Accord</b></p> <p>La RdP4 a entériné l'utilisation et le renforcement de toute une série d'indicateurs. Le CC8 a recommandé d'affiner certains indicateurs et d'adopter deux nouveaux indicateurs de la disponibilité des données de suivi. De plus, un rapport détaillant les progrès accomplis en matière de reformulation des indicateurs de performance relatifs au renforcement des capacités invite la RdP5 à formuler un avis concernant l'orientation de ces travaux.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption d'une liste d'indicateurs plus précis relatifs aux sites de reproduction, au statut des espèces et aux tendances démographiques. Recommandations adressées au CC pour ce qui concerne le fond et la forme des indicateurs de performance relatifs au renforcement des capacités.</p>	<p><b>RdP5 Doc 20</b> <b>RdP5 Doc 28</b></p>
<p><b>7.8. Renforcement des capacités</b></p> <p>Lors de la RdP2, il a été établi que le renforcement des capacités est une question hautement prioritaire pour l'Accord. Une série d'actions, notamment l'élaboration d'une stratégie en matière de renforcement des capacités, ont été menées pour renforcer les capacités des Parties à l'ACAP et des États de l'aire de répartition. Le Président du CC rendra compte des actions qui sont actuellement menées à ce titre et de celles qui sont envisagées pour la prochaine période triennale.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption par les Parties des recommandations portant sur les perspectives de renforcement des capacités au sein de l'Accord.</p>	<p><b>RdP5 Doc 09</b> <b>RdP5 Doc 11</b> <b>RdP5 Doc 16</b></p>
<p><b>7.9. Accords avec d'autres organisations internationales</b></p> <p>La RdP a autorisé le Secrétariat à conclure des accords non</p>	<p><b>RdP5 Doc 13</b></p>

<p>contraignants (protocoles d'accord) avec un certain nombre d'organisations. Le feu vert de la RdP5 permettrait au Secrétariat de renégocier les protocoles d'accord précédemment approuvés par la RdP (Résolutions 3.7 et 4.7) et d'entamer des négociations avec deux autres organisations en vue d'adopter de nouveaux protocoles d'accord.</p> <p><b>Résultat</b> : Décision concernant le renouvellement des protocoles d'accord existants et l'ouverture de négociations entre le Secrétariat et deux autres organisations en vue d'adopter de nouveaux protocoles d'accord. <i>Projet de Résolution 5.x</i></p>	
<p><b>7.10. Rapport financier et rapport du commissaire aux comptes</b></p> <p>Le Secrétariat présentera un rapport financier intérimaire pour l'exercice financier 2015.</p> <p><b>Résultat</b> : Désignation d'un commissaire aux comptes externe pour la prochaine période triennale. <i>Projet de Résolution 5.x</i></p>	<b>RdP5 Doc 10</b>
<p><b>7.11. Budget de l'Accord 2016-2018</b></p> <p>Le Secrétariat a préparé un projet de budget 2016-2018 pour l'Accord. Les Parties sont invitées à examiner et à adopter un budget pour la période triennale 2016-2018.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption du budget de l'Accord pour la période 2016-2018. <i>Projet de Résolution 5.x</i></p>	<b>RdP5 Doc 18</b>
<p><b>7.12. Barème des contributions</b></p> <p>Un barème des contributions pour la période triennale 2016-2018 est soumis aux Parties pour examen. Le barème des contributions a été élaboré conformément aux principes adoptés par les Parties lors de la RdP3 et il se base sur les formules adoptées par les Parties lors de la RdP4.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption d'un barème des contributions pour la période triennale 2016-2018 <i>Projet de Résolution 5.x</i></p>	<b>RdP5 Doc 19</b>
<p><b>7.13 Plans d'action nationaux</b></p> <p>Les Parties auront l'occasion de présenter brièvement les progrès accomplis dans le cadre de leurs Plans d'action nationaux - Oiseaux marins ainsi que les actions menées au titre de ceux-ci. Aucun rapport n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.</p>	
<p><b>7.14. Adhésion à l'Accord des États de l'aire de répartition non Parties à l'Accord</b></p> <p>Depuis la RdP4, une stratégie de dialogue avec des États non Parties à l'Accord a été élaborée avec l'aide du CC. Cette stratégie sera soumise à l'examen de la RdP5. Le document identifie les États de l'aire de répartition non Parties à l'Accord avec lesquels il est</p>	<b>RdP5 Doc 24</b>

<p>impératif d'entamer un dialogue et dont l'adhésion à l'Accord est prioritaire. Il recommande, par ailleurs, une stratégie de dialogue avec ces États.</p> <p><b>Résultat :</b> Adoption d'une stratégie pour encourager l'adhésion à l'Accord d'États de l'aire de répartition non Parties à l'Accord.</p>	
<p><b>8. Date et lieu provisoires de la Sixième Réunion des Parties</b></p> <p>Les Parties sont invitées à convenir d'une date et d'un lieu pour la tenue de la Sixième Réunion des Parties.</p> <p><b>Résultat :</b> Accord concernant la date et le lieu de la RdP6.</p>	
<p><b>9. Divers</b></p> <p><b>9.1. Communiqué de presse</b></p> <p><b>9.2. Participation au 2<sup>e</sup> Congrès mondial sur les oiseaux marins</b></p> <p>Le Président du Comité consultatif évoquera la participation de l'ACAP au prochain Congrès mondial sur les oiseaux marins qui se tiendra au Cap, en Afrique du Sud, du 26 au 30 octobre 2015.</p>	
<p><b>10. Observations finales</b></p> <p>Les Parties auront la possibilité de formuler des observations finales.</p>	
<p><b>11. Adoption du rapport de la RdP5</b></p> <p>Le rapport de la réunion doit être rédigé et adopté par les Parties.</p> <p><b>Résultat :</b> Adoption du rapport de la réunion</p>	
<p><b>12. Clôture de la réunion</b></p> <p>Il est prévu que la réunion prenne fin le vendredi 8 mai 2015, à 17 h 00 au plus tard.</p>	

## ORDRE DU JOUR PROVISoire SUPPLÉMENTAIRE ET ANNOTÉ DE LA RDP5

Points à l'ordre du jour	Documents
<p><b>2. Points de procédure</b></p> <p><b>2.4. Liste des observateurs prenant part à la RdP5</b></p>	
<p><b>4. Fonctionnement du Secrétariat</b></p> <p><b>4.6. Rapport sur la procédure de recrutement du Secrétaire exécutif</b></p> <p>Le Président du sous-comité de recrutement fournira un résumé</p>	

<p>confidentiel de la procédure de recrutement et du raisonnement qui sous-tend la nomination du candidat sélectionné.</p>	
<p><b>7. Fonctionnement de l'Accord</b></p> <p><b>7.15. Conflits d'intérêts et partialité</b></p> <p>Un groupe intersessions du CC met au point une procédure concernant les conflits d'intérêts et la partialité. Le CC8 a adopté une procédure provisoire concernant les conflits d'intérêts pour ses groupes de travail. Cette procédure est décrite dans le présent document et soumise à l'examen des Parties pour avis.</p> <p><b>Résultat</b> : Examen et approbation des actions menées par le Comité consultatif en vue de développer une procédure de gestion des conflits d'intérêts et de la partialité.</p> <p><b>7.16. Expériences létales</b></p> <p>Lors de CC7, le Comité consultatif a souligné que l'attribution de fonds au titre de l'Accord à des projets de recherche qui comportent des expériences létales est une question d'ordre politique. Des principes provisoires ont été adoptés afin d'orienter l'évaluation des demandes de subventions pour des projets qui prévoient des expériences létales. Il a été convenu de renvoyer l'affaire à la RdP5 afin qu'elle évalue le bien-fondé de l'élaboration d'une politique portant sur la manière de traiter les propositions de projets qui prévoient des expériences létales.</p> <p>L'Australie a proposé des principes révisés pour orienter l'évaluation, par le Sous-comité des subventions, des projets qui comportent des expériences létales.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption d'une politique concernant l'attribution des fonds de l'Accord à des projets qui prévoient des expériences létales.</p> <p><b>7.17. Politique de parrainage de l'Accord</b></p> <p>Le Secrétariat, sur les conseils du CC, a élaboré une politique de parrainage des délégués et des experts qui assistent aux réunions de l'Accord. Cette politique est soumise à l'examen et à l'approbation des Parties.</p> <p><b>Résultat</b> : Adoption d'une politique de parrainage des délégués et des experts qui assistent aux réunions de l'Accord.</p>	<p><b>RdP5 Doc 25</b></p> <p><b>RdP5 Doc 26</b></p> <p><b>RdP5 Doc 27</b></p>